



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Toulouse, le 5 novembre 2024

**Direction des Personnels Enseignants
Bureau DPES
Gestion des enseignants 1^{er} degré public Haute-Garonne**

Affaire suivie par :
Marion Bellet-Delile
Stéphanie Andrieux
Antonin Valette
Mél : mobilite31@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les institutrices, instituteurs
et professeur(e)s des écoles

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Rentrée scolaire 2025 - Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré –
calendrier des opérations du mouvement POP

Référence : Note de service MEN - DGRH B1-3 du 22 octobre 2024 (BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024)

PJ : 1 - Calendrier du mouvement Poste à profil 2025 (POP)

I. Formulation des demandes

Les personnels enseignants titulaires du premier degré désirant changer de département doivent obligatoirement
participer à la phase interdépartementale.

Ils sont invités dans ce cadre à consulter la note de service citée en référence accessible via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>

Un service téléphonique d'aide et de conseil personnalisés destiné à informer les enseignants et à les conseiller
pour la saisie de leur demande de mobilité est mis en place par le ministère de l'éducation nationale :

Plateforme « Info mobilité » : 01 55 55 44 44

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30

du mardi 5 novembre au mercredi 27 novembre 2024 midi

La saisie des demandes de changement de département s'effectuera par internet via l'**application I-Prof**, en
cliquant sur le bouton « services » puis sur le lien **SIAM** pour accéder à l'application SIAM 1^{er} degré.

Période de saisie des vœux :

du mercredi 6 novembre 2024 à 12h00

au mercredi 27 novembre 2024 à 12h00

Un accusé de réception sera envoyé à compter du jeudi 28 novembre 2024 à chaque enseignant ayant formulé une demande de mutation via SIAM sur leur messagerie électronique I-Prof.

La confirmation de demande de changement de département (accusé de réception) devra être renvoyée signée à la direction des personnels enseignants, bureau DPE 5, accompagnée le cas échéant des pièces justificatives qui s'y rapportent entre le jeudi 28 novembre 2024 et le jeudi 12 décembre 2024 au plus tard.

Le retour de l'accusé de réception signé et les pièces justificatives le cas échéant devront être transmises au bureau DPE5 au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi. L'envoi par courriel est préconisé.

Point de vigilance : L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.

II. Demandes de participation tardive au mouvement interdépartemental

Les enseignants qui n'auraient pas formulé de vœu interdépartemental dans SIAM entre le 6 et le 27 novembre 2024 et dont :

- soit la mutation de leur conjoint, partenaire du Pacs ou concubin avec enfant(s) en commun a été connue après le 27 novembre 2024, date de clôture de la période de saisie des vœux ;
- soit la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1er septembre 2024 ;

pourront participer au mouvement interdépartemental en complétant un formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>). Les agents sont invités à prendre connaissance de la notice d'accompagnement présente sur le site du ministère avant de compléter le formulaire.

L'ensemble des pièces devra être adressé au bureau DPE5 au plus tard le lundi 13 janvier 2025 par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr.

III. Modification ou annulation des demandes de mobilité

1. Modification des demandes de mobilité

Après la fermeture du serveur SIAM / I-Prof le mercredi 27 novembre 2024 à 12h00, les enseignants auront la possibilité de modifier leur demande de mobilité afin de tenir compte d'un enfant né ou à naître, ou de la mutation imprévisible de leur conjoint, du partenaire du Pacs ou du concubin avec enfant(s) en commun.

Il leur appartiendra alors de compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>) et de le retourner au plus tard le lundi 13 janvier 2025 au bureau DPE5 par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr.

2. Annulation des demandes de mutation

Les enseignants souhaitant solliciter l'annulation de leur demande de participation au mouvement interdépartemental 2025 devront compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>) et le retourner au plus tard le mardi 4 février 2025 au bureau DPE5 par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr.

Rappel : les enseignants retenus dans le cadre de la procédure du mouvement Poste à profil (POP) verront leur participation au mouvement interdépartemental 2025 annulée.

IV. Affichage et correction du barème

Les candidats pourront prendre connaissance de leur barème sur Siam à **partir du mercredi 15 janvier 2025**.

Entre le mercredi 15 janvier et le mercredi 29 janvier 2025, les agents pourront le cas échéant demander une correction de leur barème, notamment en complétant le cas échéant les pièces justificatives nécessaires à l'évaluation de leur situation. Les demandes devront être adressées au bureau DPE5 par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr.

A compter du mercredi 5 février 2025, les barèmes seront arrêtés définitivement et ne seront plus susceptibles d'appel.

V. Affichage des résultats

La diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation se fera le mercredi 12 mars 2025 à partir de midi.

VI. Cellule Mobilité DPE5

La cellule mobilité de la DPE5 prendra le relais de la plateforme ministérielle « Info mobilité ». Elle sera joignable exclusivement par courriel à mobilite31@ac-toulouse.fr :

du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 4 février 2025

(interruption du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus).

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément qui vous serait nécessaire.

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Arnaud Leclerc



CALENDRIER DU MOUVEMENT POSTE A PROFIL 2025

Le mouvement sur poste à profil, appelé mouvement POP, est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité.

I. Formulation des demandes via l'outil Colibris

Période de saisie des vœux :

du mercredi 6 novembre 2024 à 12h00

au mercredi 27 novembre 2024 à 12h00

via l'outil Colibris accessible depuis Siam - lprof : <http://www.education.gouv.fr/personnel/lprof.html>

II. Instructions des demandes

Après vérification de la recevabilité des demandes, le bureau DPE5 examinera les candidatures recevables. Les enseignants dont la candidature sera sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Les entretiens seront organisés par la DSDEN en distanciel ou en présentiel

du jeudi 28 novembre 2024

au mardi 21 janvier 2025

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement seront classés dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les agents inéligibles ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (dossiers incomplets, absences des titres et qualifications exigés pour les postes à exigence particulière) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien seront également destinataires d'un courriel individuel.

III. Résultats du mouvement POP

Les candidats classés sur un poste POP seront informés par courriel le **mercredi 19 février 2025** de la suite donnée à leur candidature, quel que soit leur rang de classement sur ce poste.

Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée par la DGRH**.

Point d'attention : La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu dans le cadre du mouvement POP est de trois ans.

IV. Dispositifs d'accompagnement et d'information



Un service téléphonique d'aide et de conseil personnalisés destiné à informer les enseignants et à les conseiller pour la saisie de leur demande de mobilité est mis en place par le ministère de l'éducation nationale :

Plateforme « Info mobilité » : 01 55 55 44 44

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30

du lundi 5 novembre au mercredi 27 novembre 2024 midi

Après la fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle, les candidats pourront se rapprocher du bureau DPE5 par courriel à dpe5d@ac-toulouse.fr


Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Arnaud Leclerc